



République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

2024/
Commune d'Aubergenville
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération D1 N°24-031
1-4 Autres types de contrat

**AN 2024
24-031**

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 3 avril à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Guillaume BASSET, Mme Denise AMBLARD

Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne PAULIN, procuration à Mme Laurence DENAND
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER
M. Mario MANCUSO, procuration à Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI
M. Edward DANGELOT, procuration à M. Didier JAHIER
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND
M. Philippe GARCIA, procuration à M. Jean-Yves SAUVÉ

Absent excusé :

M. Philippe GOMMARD

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

27/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 33

Présents 25

Votants 32

DATE D’AFFICHAGE :

27/03/2024

OBJET : ABROGATION ET REMPLACEMENT DE LA DÉLIBÉRATION N°23-084 DU 20 DÉCEMBRE 2023 RELATIVE À LA CONVENTION AVEC L'IFEP DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE 4 CHANTIERS ÉDUCATIFS EN 2024

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention devant intervenir avec l'IFEP,

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-217800291-20240403-DEL24_031-D

Vu la délibération n°23-084 du 20 décembre 2023 relative à la convention avec l'IFEP dans le cadre de la mise en place de 4 chantiers éducatifs en 2024 pour des interventions en propreté, logistique, événementiel et espaces verts,

Considérant que l'IFEP propose d'organiser 4 chantiers éducatifs en partenariat avec la Ville d'Aubergenville,

Considérant que ces 4 chantiers éducatifs consistent à réaliser des tâches professionnelles dans le domaine de la propreté, de la logistique, de l'évènementiel et des espaces verts au sein de la commune.

Considérant que ces chantiers éducatifs répondent à un triple objectif :

- permettre aux jeunes de s'impliquer dans une action solidaire,
- aider les jeunes à financer un projet,
- valoriser les jeunes à travers une action citoyenne,

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal de soutenir cette action de solidarité laquelle mobilisera cinq jeunes d'Aubergenville par chantier, en mettant à disposition un encadrant technique et en prenant en charge le coût des matériaux nécessaires à la réalisation dudit chantier et le coût des valorisations perçus par les jeunes.

Considérant que l'IFEP s'engage, en contrepartie, à détacher un éducateur pour encadrer le chantier,

Considérant que chacun des 4 chantiers éducatifs est prévu sur 10 jours ouvrés à temps plein entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Prévention et Action sociale réunie le 26 mars 2024,

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier JAHIER, Adjoint au Maire délégué à la Prévention et à l'Action sociale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (32 voix Pour),

- **ARTICLE 1 : ABROGE** la délibération n°23-084 du 20 décembre 2023,
- **ARTICLE 2 : ÉMET un avis favorable** à la mise en place de 4 chantiers éducatifs visant à faire réaliser par des jeunes de l'IFEP, des travaux de peinture et de rénovation au sein de la Ville d'Aubergenville
- **ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer** la convention ci-annexée avec l'IFEP,

- **ARTICLE 4 : AUTORISE** le mandatement de la somme de 13 300 euros correspondant au coût total des valorisations perçues par les jeunes,
- **ARTICLE 5 : CONFIRME** que les crédits nécessaires à ce paiement sont prévus au budget 2024.

*Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre*



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance



Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-préfet le 8.04.2024

Et publié le 8.04.2024



Gilles LÉCOLE
Maire d'Aubergenville

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com



CONVENTION D'ENGAGEMENT
RELATIVE LA MISE EN OEUVRE DE CHANTIERS ÉDUCATIFS EN 2024

Entre : L'Association IFEP représentée par son Directeur, Monsieur Sidi El HAIMER dont l'adresse du site administratif est : BP 11313, 78203 MANTES-LA-JOLIE Cedex.
SIRET : 417 734 092 00 139

Et : La Mairie d'Aubergenville

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Cette présente convention d'engagement a pour objet de définir les modalités de la mise en œuvre de 4 chantiers éducatifs consistant à réaliser des tâches professionnelles dans le domaine de la propreté, de la logistique, de l'évènementiel et des espaces verts au sein de la commune. L'opération sera encadrée par un éducateur de l'équipe éducative de l'IFEP, antenne d'Aubergenville et un encadrant technique de la Mairie d'Aubergenville.

Ces chantiers éducatifs répondent à un triple objectif :

- Permettre aux jeunes de s'impliquer dans une action solidaire
- Aider les jeunes à financer un projet
- Valoriser les jeunes à travers une action citoyenne

Pour leur exécution, il est prévu un travail partenarial entre la Mairie et l'IFEP.

Article 2 : Nature des prestations

Les prestations menées par les Jeunes dans le cadre des chantiers éducatifs consistent à des missions citoyennes. Il leur sera demandé d'appliquer précisément les consignes données et d'exercer avec application les missions inhérentes à ce poste.

Article 3 : Déroulement de l'action

Nombre de personnes bénéficiaires : 5 Jeunes d'Aubergenville par chantier
5 jeunes X 70 heures X 9,50 € de l'heure = 3 325 € x 4 chantiers = 13 300 €

Le projet est intégralement financé par la Ville d'Aubergenville.

Nombre d'encadrants : 1 éducateur et 1 encadrant technique de la Mairie seront en veille pendant toute la durée des chantiers. Tous les matériaux nécessaires à la réalisation des chantiers sont fournis par la mairie.

Article 4 : Durée de l'action

Les chantiers éducatifs sont prévus du **1^{er} janvier au 31 décembre 2024**.

Un avenant à la présente convention précisera la période pour chacun des chantiers.

Article 5 : Suivi Pédagogique du chantier

1 éducateur IFEP d'Aubergenville et 1 encadrant technique de la Mairie, assureront le suivi des chantiers éducatifs et réaliseront des bilans réguliers.

Article 7 : Responsabilité juridique

Les jeunes sont couverts par une assurance garantie civile contractée par l'IFEP.
MAIF n° 2443516H

Article 8 : Résiliation

En cas de manquement grave des jeunes à l'une de ses obligations, la présente convention d'engagement se trouverait résiliée de plein droit sans qu'aucune indemnité ne puisse être demandée.

Établie en deux exemplaires,

À Mantes-la-Jolie, le

Pour la Mairie

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville

Pour l'IFEP